



Représentation permanente de la Belgique auprès  
des Nations Unies et auprès des institutions  
spécialisées à Genève

**Intervention d'ouverture du chef de la délégation belge  
à l'occasion de la présentation par la Belgique de son  
4ème rapport sur la Convention contre la torture et  
autres peines ou traitements cruels, inhumains ou  
dégradants, établi selon la nouvelle procédure  
facultative**

Date: 15 juillet 2021

**CHECK AGAINST DELIVERY**

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Membres du Comité,

La Belgique a l'honneur de présenter au Comité contre la Torture son quatrième rapport sur la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. La dernière audition de la délégation belge par votre Comité date du mois de novembre 2013.

Mon pays saisit cette occasion pour rappeler l'importance qu'il attache à la protection et à la promotion des droits humains. Ainsi, la Belgique a toujours apporté son soutien à la mise en œuvre progressive des mécanismes conventionnels au sein des Nations Unies, qui sont au cœur du cadre global des droits humains et qui jouent un rôle fondamental dans la promotion et la protection des droits humains au niveau national. Mon pays s'est toujours engagé à coopérer activement avec les différents comités en déposant ses rapports périodiques dans les délais, en entamant un dialogue interactif au moment de la présentation orale de ses rapports et en donnant activement suite aux recommandations formulées par les comités. La Belgique continuera à donner suite à cet engagement, et donc également par rapport à cette convention.

Dans notre structure fédérale unique, la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants relève de la compétence de plusieurs gouvernements. Le rapport et la réponse à la liste des questions qui sont soumis à votre examen, sont ainsi le fruit d'une étroite collaboration entre les diverses entités fédérales et fédérées afin de donner une vision globale du respect par notre pays des dispositions de la Convention. En outre, des contacts ont eu lieu avec des représentants de la société civile en amont de ce dialogue. La Belgique salue leur présence lors de ce dialogue constructif.

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Membres du Comité,

La délégation belge est composée de la manière suivante :

**A. Au niveau fédéral**

*Pour la Représentation permanente de la Belgique auprès des Nations Unies à Genève.*

Madame Julie Probst,  
*Premier Secrétaire, Représentation permanente de la Belgique auprès de l'Office des Nations Unies à Genève*

*Pour le SPF Justice*

Monsieur Tom Van Wynsberge,  
*Conseiller, direction soutien stratégique, Direction générale établissements pénitentiaires, Service Public Fédéral Justice*

Madame Vicky De Souter,  
*Conseillère Service droit pénal, Direction générale Législation, libertés et droits fondamentaux, Service Public Fédéral Justice*

Madame Isabelle Leclercq,  
*Attachée, Service « Droits de l'Homme », Direction générale Législation Libertés et Droits fondamentaux, Service Public Fédéral Justice*

Madame Jessica Failla,  
*Attachée, Service « Infractions et procédures particulières », Direction générale Législation, Libertés et Droits fondamentaux, Service Public Fédéral Justice*

Madame Justine Lefebvre,  
*Attachée, Service « Droits de l'Homme », Direction générale Législation Libertés et Droits fondamentaux, Service Public Fédéral Justice*

Madame Nancy Simons,  
*Attachée Service droit pénal, Direction générale Législation, libertés et droits fondamentaux, Service Public Fédéral Justice*

*Pour le SPF Intérieur*

Monsieur Geert Verbauwhede,  
*Conseiller - Responsable du Département, Direction générale Office des Etrangers, Service Public Fédéral Intérieur*

Madame Sylvie Kormoss,  
*Attachée, Membre de la Cellule internationale, Service Public Fédéral Intérieur*

*Pour la Police fédérale*

Madame Sandrine Rochez,  
*Conseillère juridique, Direction de la Coopération policière internationale, Bureau du  
Commissaire générale de Police, Police Fédérale*

*Pour le SPF Affaires étrangères*

Monsieur Dirk Breuer,  
*Attaché, Direction des Droits humains, Direction Générale des Affaires multilatérales,  
Service Public Fédéral Affaires Etrangères*

### **C. Au niveau des entités fédérées**

*Pour la Communauté flamande et la Région flamande*

Monsieur David Maenaut,  
*Délégué général du Gouvernement flamand auprès des Nations Unies à Genève*

Monsieur Thomas Peeters,  
*Juriste Droits humains, Département Chancellerie et Affaires étrangères,  
Gouvernement flamand*

*Pour la Fédération Wallonie-Bruxelles*

Madame Fabienne Reuter,  
*Déléguée générale Wallonie-Bruxelles à Genève*

Madame Audrey Moncarey,  
*Conseillère à la Délégation générale Wallonie-Bruxelles à Genève*

Monsieur Luc Paque,  
*Directeur f.f., Département multilatéral mondial et Union européenne de Wallonie-  
Bruxelles International (WBI)*

*Pour la Région de Bruxelles-Capitale*

Madame Lucy D'Hondt,  
*Attachée, Direction Santé et Aide aux Personnes, Commission Communautaire  
Commune de la Région de Bruxelles-Capitale*

La délégation belge ci-présente illustre la pluralité des instances chargées de la mise en œuvre de la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. Sa composition reflète la structure de l'Etat belge suite aux différentes réformes institutionnelles.

Avec votre accord, Monsieur le Président, je voudrais maintenant céder la parole au chef de délégation adjoint, M. Daniel Flore, pour souligner les évolutions significatives, le fonctionnement et les priorités du rapport à l'examen aujourd'hui.

Je vous remercie, Monsieur le Président.